

Boost Mon Surplus

MODE D'EMPLOI

1. Votre contrat démarre à partir de la mise en service de votre moyen de production par Enedis.

Après le départ de votre installateur, ENEDIS doit intervenir pour raccorder votre équipement au réseau. Ce n'est qu'une fois ce raccordement effectué que nous pouvons activer votre contrat et commencer à comptabiliser votre surplus. Reportez-vous au document « Les Étapes » pour en savoir plus.

2. Apprenez à bien auto-consommer.

Programmez vos équipements pour qu'ils fonctionnent pendant la journée : un ballon d'eau chaude, une machine à laver, un lave-vaisselle... si vous aviez l'habitude d'utiliser ces appareils le soir, durant vos heures creuses, faites-les plutôt fonctionner lorsque votre moyen de production produit.

3. La revente de surplus, c'est presque automatique !

Tout ce qui est produit et non autoconsommé, c'est ce qu'on appelle votre surplus. Durant certaines périodes, vous produirez plus que ce que vous ne pourrez consommer. Nous comptabilisons automatiquement ce surplus grâce aux données de votre compteur Linky. Vous n'avez rien à faire.

4. Gardez un œil sur le prix du mois.

Avec Boost Mon Surplus, vous bénéficiez d'un prix d'achat évolutif de votre surplus : chaque mois, nous calculons un prix en fonction des données du marché. Ce prix est disponible depuis votre espace client. C'est la solution que nous avons imaginée pour augmenter votre pouvoir d'achat. Rendez-vous sur notre site à la page « Comment est calculé notre prix d'achat » pour en savoir plus et voir le prix du mois ainsi que les prix des mois précédents.

5. Vous gagnez de l'argent deux fois par an.

Nous avons mis en place deux périodes de facturation à des dates clés pour vous : en août et en décembre : vacances, rentrée scolaire, fêtes de fin d'année... on a tous besoin d'un coup de pouce à ce moment-là.

6. Validez le montant et recevez le virement, attention au prorata !

Dès que la facturation de la période est disponible, vous serez invité à la valider pour recevoir votre virement. La facturation, avec abonnement déduit, est émise grâce aux données reçues via votre compteur Linky.

7. Vous ne payez qu'un abonnement de 1€ HT par mois et par Kilowatt-crête installé.

Votre abonnement est déduit automatiquement de votre facturation. Vous n'avez besoin d'aucun équipement supplémentaire.